



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS de Laurac-en-Vivaraïs ; Une fois votée, elle sera disponible sur le site internet de la commune www.lauracenvivaraïs.fr. Le budget CCAS est consultable en mairie de Laurac-en-Vivaraïs, aux heures d'ouverture.

Le budget CCAS 2025 est un acte prévisionnel qui autorise la commune de Laurac-en-Vivaraïs à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites en son sein, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

1) La structure du budget CCAS 2025

Lors de sa séance du 26/03/2025, les membres du CCAS doivent voter le budget 2025.

Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au budget CCAS.

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

Le budget CCAS 2025 propose de voter, en équilibre :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	58 303.85 €	58 303.85 €
INVESTISSEMENT	7 625.01 €	7 625.01 €
TOTAL	65 928.86 €	65 928.86 €

2) La section fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services du CCAS.

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'équilibre à **58 303.85 €**. Pour mémoire les prévisions budgétaires étaient de 57 865.53 € en 2024.

Elles sont réparties de façon suivante :



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

	DEPENSES		RECETTES
023 – Virement sect. Inves.	0.00 €	002-Résultat du fonctionnement reporté	33 287.85 €
627-Services bancaires	100.00 €	75888-Charges	5 490.00 €
6132-Locations immobilières	21 500.00 €	752-Revenus immeuble	19 526.00 €
6232-Fêtes et cérémonies	22 703.85 €		
65133-Secours d'urgence	2 500.00 €		
60612 - Energie	1 500.00 €		
615228-Entretien bâtiment	9 600.00 €		
60611-Eau	400.00 €		
TOTAL	58 303.85 €		58 303.85 €

Les dépenses représentent essentiellement les loyers et les charges (eau, électricité...) du Pôle médical, les bons d'achat et le repas des anciens ainsi que les colis pour les personnes malades ou hospitalisées, services bancaires liés aux paiements des loyers par carte bancaire, les secours d'urgence afin de venir en aide aux personnes dans le besoin.

Concernant les recettes, ce sont les loyers du pôle médical (Docteur, Dentiste, infirmières) et de la MAM ainsi que les charges des loyers, et l'excédent de fonctionnement reporté.

3) La section investissement

La section investissement pour l'exercice 2025 s'équilibre à **7 625.01 €**.
Elles sont réparties de la façon suivante :

	DEPENSES		RECETTES
001 – Solde d'exécut. Sect. Inves.	5 625.01 €	021 - Vire. Section. Fonct.	0.00 €
		1068- Excédent de fonctionnement	5 625.01 €
165-Cautions locations	2 000.00 €	165 - Cautions	2000 €
TOTAL	7 625.01 €		7 625.01 €

Pas de gros investissements prévus pour cette année. En dépenses, les montants inscrits au budget correspondent aux cautions du pôle médical et au déficit d'investissement reporté. Pour les recettes, les montants correspondent aux cautions et au 1068 pour combler le déficit.

Fait à Laurac-en-Vivaraïs, le 26 mars 2025
La vice-présidente, Annie-Claude RIEU-MARTEL

